



# Taxer les riches, ce fantasme

La Vivaldi tient son mécanisme d'imposition des grandes fortunes. Mais son efficacité est déjà remise en cause et sa portée symbolique pose question.



Texte:  
Thomas  
Depicker

**H**aut les cœurs! Le nouveau gouvernement a enfin taxé les grandes fortunes. Enfin, les plus aisés participeront à l'effort collectif. Enfin, justice fiscale sera faite, après des années de ponctionnements visant uniquement les revenus du travail et le portefeuille des classes moyennes. À

moins que... Attendez... Parce que, au sein du nouvel exécutif, tout le monde ne semble pas sur la même longueur d'ondes. Georges-Louis Bouchez: "Il n'y a pas d'impôt sur la fortune". Paul Magnette: "C'est très exactement un impôt sur la fortune". De quoi parle-t-on? Récemment, le conseil des ministres a avalisé une taxe sur les comptes-titres. Rien de bien neuf, puisqu'une telle taxe avait →

## “La taxe sur le patrimoine n'est pas punitive, et tout impôt n'est pas une sanction.”

→ déjà été imaginée sous la législation Michel, et avait rapporté plusieurs centaines de millions d'euros, avant d'être invalidée par la Cour constitutionnelle en octobre 2019. Elle l'estimait discriminatoire et ne justifiant pas suffisamment son application sur certains produits financiers et pas d'autres.

### Ça, une taxe sur les riches?

Un an plus tard, le gouvernement est donc revenu à la charge et promet que le nouveau texte est inattaquable. Concrètement, il s'agit de prélever 0,15 % sur les comptes-titres de plus d'un million d'euros (contre 500.000 dans la première mouture), et ce à partir du premier centime. Un seuil symbolique, puisqu'il permet à ce nouvel impôt de se concentrer sur les millionnaires. Autre différence avec le premier texte, la mesure concernera également les personnes morales. Et, dans un premier temps en tout cas, elle doit servir à renflouer les caisses des soins de santé. Edoardo Traversa, prof de droit fiscal à l'UCLouvain, est plutôt critique quant à cette nouvelle taxe. Pour lui, elle est

le résultat d'un compromis entre deux objectifs impossibles à concilier: taxer le patrimoine, ou du moins ses revenus, pour plus de justice fiscale et... ne pas taxer le patrimoine. “D'une part le MR et le VLD, et d'autre part, les autres. Ce n'est pas nouveau, le CD&V pousse depuis longtemps pour une réforme fiscale qui aboutisse à taxer davantage les revenus du patrimoine. C'est la solution qui semble permettre au CD&V et au MR de se mettre d'accord.”

### Mythe de l'ultra-gauche

Il espère également que cette nouvelle taxe ne va pas évacuer le projet de réforme fiscale plus large et plus ambitieux du nouveau gouvernement. Car pour lui, ce n'est pas avec ça qu'on va corriger les inégalités de taxation entre revenus du travail et revenus du patrimoine. “Elle ne va pas tout résoudre, loin de là. Et puis même au niveau symbolique: si c'est ça la taxe sur les riches, un taux de 0,15 % sur des comptes-titres à un million, je reste sur ma faim en matière d'équité fiscale.” D'autant qu'elle ne fera rien pour apaiser le débat. “Il y a d'abord cette vision que l'impôt sur le patrimoine est une punition, et une autre, très gênante, que tout impôt est une sanction. Ça me dérange fortement parce que ce n'est pas vrai. Abîmer l'impôt, c'est abîmer la société libérale démocratique. L'impôt et la liberté sont les deux faces de la même médaille.”

Au-delà de la question de l'efficacité de l'impôt sur les comptes-titres, qu'en est-il de cette idée persistante d'aller chercher l'argent auprès des grosses



fortunes? “*Tout le monde veut mieux distribuer des plus riches vers les plus pauvres, indique David de la Croix, prof d'économie à l'UCLouvain et à l'IRES. Le problème, c'est que redistribuer a des coûts en matière d'efficacité. Quand on met des impôts en place, on induit des comportements d'évitement. Si vous taxez par exemple trop le travail, les gens vont moins travailler. Le curseur entre la gauche et la droite bouge en fonction de cet arbitrage entre redistribution et efficacité.*”

Cette mesure dépasse-t-elle le symbole politique que Vincent Van Peteghem, ministre CD&V des Finances, lui accorde quand il parle de “*faire contribuer les épaules les plus larges*”? “*La mesure est symbolique, clairement. Ce qui ne veut pas dire que c'est mauvais. Pour savoir si elle est utile, il faut savoir ce que ça peut rapporter.*” Le gouvernement prévoit de récupérer 428 millions d'euros, entièrement consacrés au refinancement des soins de santé. “*On ne parle pas de montants colossaux, mais si le gain est ciblé sur les hôpitaux, ça fera une différence.*”

David de la Croix n'est pourtant pas particulièrement enthousiaste. “*Il y a le mythe de l'ultra-gauche qui dit qu'on arriverait à tout payer en taxant uniquement les super-riches. Je suis très sceptique parce que même s'ils sont super-riches, ils ne sont pas très nombreux...*” Il est suivi par Edoardo Traversa, pas particulièrement partisan de la création d'impôts spécifiques. “*On a un impôt sur les revenus, justement basé sur une idée de globalité. Pour moi, une taxe sur les super-riches, c'est peut-être aussi un aveu de faillite de l'impôt sur le revenu tel qu'on le connaît. Je pense qu'il faut utiliser ce qu'on a et le rendre plus performant.*”

## Ruée vers l'or

On sent la volonté du gouvernement fédéral de mettre en place cette taxe le plus rapidement possible. Ce qui inquiète Caroline Docclo, prof de droit fiscal à l'ULB et à l'ULiège. “*Je pense qu'on ne décide pas de créer un nouvel impôt comme cela. Ça prend plus d'une législature pour le préparer. Quand on le fait dans la précipitation, les résultats sont catastrophiques. On l'a vu avec les comptes-titres l'an dernier ou avec la taxe Caïman. Les textes étaient truffés d'erreurs et d'incompatibilités. C'est le plus gros problème quand on décide de créer une nouvelle taxe, on ne prend pas le temps et le soin nécessaire pour en faire un système complet. D'autre part, il faut former l'administration et avoir les effectifs nécessaires pour appliquer cet impôt. Pour la première taxe sur les comptes-titres, par exemple, les fonctionnaires chargés de s'en occuper étaient débordés.*”

## Les banques en première ligne

**L**e gouvernement s'est prémuni face aux risques de “découpage” des comptes-titres de plus d'un million en plusieurs plus petits, avec ce qu'il a appelé sa mesure “anti-abus”. On ne demande qu'à y croire, à condition que les banques acceptent pour cela de se substituer à l'administration fiscale,

puisque ce sont elles qui devront prélever la taxe à la source. Le secteur s'inquiète déjà. De plus, comme le signale Edoardo Traversa, rien ne protège ce nouveau mécanisme fiscal face à un plafonnement des nouveaux comptes-titres juste en dessous du million d'euros.

Elle confie également être, en tant qu'avocate, constamment confrontée à des problèmes d'interprétation et d'application de ces textes. “*Avec la taxe Caïman par exemple, on impose des revenus qui ne sont pas perçus par le contribuable. Il y a donc des problèmes de liquidités. Un impôt sur la fortune, s'il est mal conçu, donnera le même résultat. La fortune, ce n'est pas un revenu. C'est un peu la même chose que les droits de succession. Beaucoup de gens héritent et sont obligés de vendre une partie de leur héritage pour payer les droits de succession.*”

## Une autre justice fiscale est possible

On ne sait pas encore vraiment si la taxation des comptes-titres sera aussi efficace qu'attendu par le gouvernement. On sait cependant qu'elle ne constitue pas la panacée pour les plus ardents partisans de ce fameux impôt sur la fortune. Un impôt ultime auquel d'ailleurs Caroline Docclo ne croit pas vraiment. “*On va juste finir par faire fuir les plus fortunés. Ils sont très mobiles, et les multinationales aussi, par définition.*”

Des propos qui font écho à la conclusion d'Edoardo Traversa, pour qui il faut arrêter de voir la fiscalité comme le chevalier blanc des inégalités. “*La fiscalité ne résout pas tout. Elle intervient bien souvent un peu trop tard quand il s'agit de parler de redistribution des richesses car elle intervient après que cette richesse a été attribuée à l'un ou l'autre acteur du circuit économique. Il y a moyen d'agir sur la distribution primaire, à travers d'autres instruments qu'il faut avoir à l'esprit.*” Il songe au droit à la concurrence, qui permet d'éviter les monopoles et donc de redistribuer les profits. À l'open source, aussi, pour que tout le monde puisse s'approprier une avancée technologique. Et évidemment, au renforcement de la force des syndicats dans les discussions sociales. “*Il y a une série de choses à mettre en œuvre pour rendre la société plus équitable, et l'impôt ne va pas tout résoudre.*” ✖